

Le 9 janvier 2009



REF : BP/NB/0033/08

Monsieur Jean-Pierre RAMBAUD
Président
Collectif de Défense de l'Hôpital de Die
6, Place de l'Hôtel de Ville

26150 DIE

Bernard PIRAS
Sénateur de la Drôme
Maire de Bourg-lès-Valence

Monsieur le Président,

Par la présente, je viens accuser réception de votre récent courrier relatif au projet de loi **Hôpital, Patients, Santé, Territoire** qui doit prochainement être examiné par le Parlement.

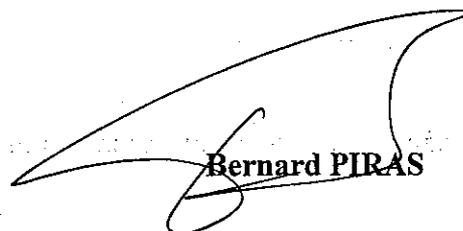
J'ai lu avec beaucoup d'attention votre lettre et je partage pleinement votre analyse quant à la finalité de ce texte.

Loin d'améliorer le service public de santé, le contenu de ce projet de loi conduit à une aggravation de la situation au dépend de l'hôpital public.

C'est la raison pour laquelle je ne voterai évidemment pas un tel projet de loi.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. *et très cordiaux*


Bernard PIRAS



Le 7 janvier 2009

Nos réf. : 05/070109

JEAN BESSON
SENATEUR
DE LA DRÔME

*VICE-PRÉSIDENT
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES*

*PRÉSIDENT
DU SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIES
DE LA DRÔME*

Monsieur le Président, *Ch. Jean-Pierre*

J'ai pris connaissance avec le plus grand intérêt de votre courrier sur le projet de loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires ».

J'ai pris bonne note de vos remarques sur ce texte et de vos critiques très fouillées qui se structurent autour du refus de la privatisation du système de santé et le souhait d'une vraie démocratie sanitaire.

Mon point de vue et celui de mes collègues socialistes au Sénat rejoignent en très grande partie vos préoccupations et interrogations.

Je partage en effet votre opposition à l'hôpital conçu comme une entreprise. Les objectifs économiques, s'ils ne doivent pas être négligés, ne peuvent prévaloir sur les objectifs de santé publique et d'égalité d'accès aux soins. Dans une période de juste et nécessaire retour de la puissance publique dans la vie économique et sociale, il serait paradoxal d'assister à une privatisation rampante de l'hôpital, de ses pratiques comme de ses objectifs. L'Etat doit au contraire conforter son rôle de service public indispensable, et de pôle d'excellence.

L'hôpital public demande un vrai pilotage. La proposition de directoire et de conseil de surveillance pourrait être positive si elle associait tous les acteurs de l'hôpital (élus, usagers, personnels...) Or, ce n'est pas le cas. Le projet de loi tend plutôt en faire du directeur de l'hôpital un simple manager, qui décide de la stratégie de son établissement géré comme une entreprise, sachant que les malades ne doivent jamais être assimilés à un produit rentable. La santé n'est pas une marchandise.

Par ailleurs, l'approche du projet de loi par territoire des communautés hospitalières pourrait être constructive à condition de respecter l'identité et la complémentarité des établissements hospitaliers. En revanche elle s'avère néfaste dès lors qu'elle se réduit, comme c'est le cas, à une restructuration purement économique, ne respectant pas le service public de proximité. Le risque comme vous le savez, est que le CHU, l'hôpital de référence, siphonne l'activité des hôpitaux de proximité, réduisant à un rôle subalterne



le service public hospitalier de proximité ou pire, le faisant à terme, disparaître.

Concernant les ARS, quatre questions majeures sont posées, auxquelles le projet de loi ne répond pas :

- A l'intérieur des ARS couvrant l'organisation et la gestion du risque, quelle est la place de l'UNCAM, des CPAM et du paritarisme ?
- Quels seront le rôle et l'influence des élus des collectivités territoriales dans le fonctionnement des ARS, actuellement cantonnés dans les conseils de surveillance ?
- Quels modes d'intervention pour les usagers ?
- Entre le directeur, nommé en Conseil des ministres et le préfet de Région, qui décidera et comment se répartiront les responsabilités.

En l'état, les ARS relèvent d'une usine à gaz, étatiste, technocratique, qui est très loin d'une véritable déconcentration régionale du système de santé associant les acteurs sociaux et démocratiques que j'appelle de mes vœux.

Enfin, je suis conscient que l'hôpital doit être plus attractif pour les praticiens hospitaliers. Une valorisation intellectuelle et financière participera à une meilleure reconnaissance de ses praticiens. Une part variable de rémunération est acceptable, si elle est liée à la pénibilité, à la responsabilité et au type d'activité, c'est-à-dire à des critères qualitatifs. Mais elle ne peut être, en aucun cas, dépendante du volume d'activité du praticien, c'est-à-dire indexée sur des critères quantitatifs, et donc de pure rentabilité.

Je vous ai exposé de la manière la plus synthétique possible ma position et celle de mon groupe parlementaire au Sénat sur ce projet de loi qui en l'état n'est pas acceptable.

J'ai relayé à la haute assemblée votre courrier et soyez assuré que mes collègues et moi-même ferons le maximum pour défendre le mieux possible la pérennité d'un service public de santé de proximité auquel je reste très attaché.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Avec fiabilité.

Jean BESSON

Monsieur Jean-Pierre RAMBAUD
Président
Collectif de défense de l'hôpital de Die
6 place de l'Hôtel de ville
26150 DIE